Cour d’assises de la Sarthe : une “très digne” migrante djiboutienne, “bonne mère” de sept enfants, jugée pour l’excision de 3 de ses filles (MàJ: elle n’ira pas en prison et conservera la garde de sa progéniture)

09/04/2022 à 13h32



09/04/2022

[…]

“*Elle pense s’être comportée comme une* ***bonne mère*** *djiboutienne et ne comprend pas pourquoi le ciel lui tombe sur la tête*.”

[…]

Jurés et magistrats ont tranché : la loi prime sur la tradition. Au Mans, une mère de famille a été condamnée à cinq ans de réclusion avec **sursis** pour avoir fait exciser ses trois filles aînées lors de voyages à Djibouti. La sociologue Isabelle Gillette-Faye, spécialiste de l’excision, apporte son

éclairage sur les enjeux de ce procès.

[…]

L’accusée humiliée dans sa bonne foi

Isabelle Gillette-Faye, a trouvé **la mère *“très digne*, *qui dit avoir compris que l’excision est interdite pas la loi.”*** La sociologue a un autre décryptage de la pensée de l’accusée :*“Je crois qu’elle reste convaincue que c’est une nécessité religieuse* (la mère étant de confession musulmane, ndlr) *et qu’**elle ne saisit pas pourquoi on l’en empêche***.” Reste que, depuis 2015, la mère de famille a eu quatre autres enfants. *“Elle n’a touché à aucun d’eux, filles comme garçons. Elle semble donc avoir compris l’interdit, mais pas le pourquoi,*” analyse Isabelle Gillette-Faye.

[…]

Le déshonneur est d’autant plus cuisant pour la mère de famille qu’elle sera désormais sous surveillance pour la dissuader de toucher à ses plus jeunes enfants et qu’un suivi socio-éducatif sera probablement imposé à ses aînées.

[…]

L’article dans son intégralité sur *TV5 Monde*

Procès de l’excision en France : une mère de famille condamnée

31/03/2022

Le Mans. Jugée aux assises après l’excision de ses trois

filles aînées

Une femme de 39 ans, originaire de Djibouti, est jugée devant la cour d’assises de la Sarthe les 30 et 31 mars 2022 pour avoir fait exciser ses trois filles aînées.

Assise à côté de son avocate Me Delphine Bedouet, l’accusée porte un foulard islamique de couleur mauve, et une grande robe couvrante assortie. Cette mère de sept enfants comparaît libre devant la cour d’assises de la Sarthe les mercredi 30 et jeudi 31 mars 2022 pour « complicité de violence …

[…]

L’article dans son intégralité sur *Le Mans Ma Ville*